

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 5 (1902)  
**Heft:** 248

**Artikel:** Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes  
**Autor:** Daucourt, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251812>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30<sup>me</sup> année LE PAYS

## HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Cependant le projet de créer une nouvelle paroisse aux Cerlatez n'était pas abandonné, surtout après l'érection de celle des Pommerats. Sachant le prince favorable, les habitants de toute cette partie sud de la paroisse recommencèrent plus que jamais à demander un église et un prêtre. Le prince qui n'avait pas abandonné son idée de créer une nouvelle paroisse aux Cerlatez, voulut faire droit aux réclamants. Une seconde fois il rendit un décret qui démembrait Saignelégier et qui créait aux Cerlatez une paroisse nouvelle. Bien plus, il voulut obliger toutes les communes des Franches-Montagnes à consentir au transfert du chapelain de Saignelégier aux Cerlatez. Toutes les communes s'y opposèrent. Celle de Montfaucon fit parvenir au prince une vive protestation, disant que leurs ancêtres avaient fondé une chapellenie à Saignelégier et à perpétuité et que ce n'était pas au pays à fournir un prêtre pour un démembrement demandé par quelques particuliers, que du reste la paroisse de Saignelégier était assez amoindrie depuis que les Pommerats avaient été érigés en paroisse. Le 2 janvier 1784, les communes firent de

nouveau parvenir au prince leur opposition. Le prince fut très irrité de cette résistance et ne renonça nullement à son projet de créer une paroisse nouvelle. Les Cerlatez et autres hameaux persistèrent également à revendiquer le droit d'avoir un prêtre chez eux. Le prince allait de nouveau donner suite à ce projet quand la révolution française vint mettre fin à la principauté de nos évêques et anéantir le projet de créer une nouvelle paroisse aux Cerlatez, projet qui avait sa raison d'être et qui offrait de sérieux avantages. <sup>1)</sup>

Il a été assez de mode à notre époque de jeter l'insulte aux princes-évêques de Bâle qui gouvernaient notre Jura et de leur reprocher de n'avoir pas favorisé l'instruction publique, ou d'avoir négligé l'établissement des écoles dans les villes et les villages de leur principauté. Bien plus, certain historien jurassien, excessivement partial ne se gêna pas pour oser les incriminer de n'avoir pas surveillé la bonne tenue des écoles et la fréquentation de celles qui existaient. Pour qui étudie l'histoire de notre petite patrie, on constatera que déjà au VII<sup>me</sup> siècle brillait l'école des Bénédictins de Montier, qu'au XIV<sup>me</sup> siècle, Delémont et les autres villes possédaient des recteurs des écoles, que des écoles étaient établies dans toute la Principauté au XVI<sup>me</sup> siècle. Nous possédons maints mandements et ordon-

1) L'abbé Vermeille, du Bémont, légua 2,000 frs. pour la future église des Cerlatez, 1784. Il occupa, jusqu'à sa mort, la charge de chapelain, au palais du grand-duc électeur de Saxe, aujourd'hui royaume.

nances de nos princes-évêques de Bâle relativement à l'instruction publique et aux maîtres d'écoles. L'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1784 est un vrai chef-d'œuvre qui a servi de base à tout le système scolaire de notre époque. Elle est une réponse à l'accusation d'ignorantisme et d'abrutissement qu'on a essayé de faire peser sur le régime des princes-évêques de Bâle. Certes les écoles dans les siècles passés étaient bien autrement organisées et sérieuses que les quelques rares qui existaient dans le vieux canton de Berne, où malgré les fonds provenant de la sécularisation de tant de convents à la réforme et destinés aux écoles, celles-ci n'existaient guère que pour la forme et étaient bien loin d'avoir l'importance de celles de la Principauté de nos évêques.

En 1594, il y avait déjà une école florissante à Saignelégier. Les archives relatent que l'évêque de Bâle donnait au maître de l'école de ce village, deux bichots de grain, le curé un bichot, les maîtres-bourgeois et le Conseil deux bichots.

Une lettre du maire de la Montagne, de 1594, recommande au maître d'hôtel <sup>1)</sup> du prince, le maître d'école de Saignelégier, qui avait été reconnu comme tel par le prince-évêque et les maîtres-bourgeois et conseils du pays.

Des écoles étaient établies dans toutes les localités des Franches-Montagnes et c'é-

1) Le maître d'hôtel ou châtelain de Saignelégier était alors le baron François-Antoine de Neveu.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 6

## LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

Mais Véronique s'était ressaisie. Après ce moment de trouble, elle était redevenue elle-même, maîtresse de ses émotions, agissante, audacieuse. D'une main, elle écarta le fichu de Maria Huber, elle déboutonna le corsage, elle abaissa la toile échancrée de la chemise qui couvrait la poitrine, puis, posant l'enfant en travers sur les genoux de la mère, approchant les lèvres du nourrisson de ce sein déprimé :

— C'est ton fils, dit-elle impérieusement, laisse-le boire !

Et tous trois ils écoutèrent. Et ce fut un si-

lence profond. Et bientôt ils entendirent le bruit que faisait la gorge du petit où passait une goutte de lait.

M. Audoin l'entendit le premier, et le géant se leva tout doucement, de peur que l'enfant effrayé ne cessât de boire. Il riait silencieusement à Véronique, penchée de l'autre côté de la femme et comme lui attentive. Les sourcils froncés, la bouche entr'ouverte, les mains encore tendues pour donner l'enfant, Véronique écoutait de tout son corps la vie qui coulait près d'elle. Elle n'eut pas l'air de s'apercevoir que M. Audoin s'était dressé et qu'il riait. Mais un peu après, quand elle jugea que l'enfant avait assez bu pour ne plus souffrir, que la mère, surtout, avait assez donné de son être pour ne plus vouloir mourir, elle fit signe : « Oui, cela va bien ».

— Il est sauvé ! tout haut le capitaine.

— Non, c'est elle, répondit doucement Véronique.

La femme ne la démentit pas. Elle demeurait inerte comme une bête qu'on traye. Cependant ses bras s'étaient repliés, ses reins s'étaient

courbés et ses yeux abaissés : elle faisait de son corps le berceau qu'elles font toutes. Et, bien qu'on ne pût voir son regard, la pauvre tendresse et le pauvre espoir qui s'en échappaient changeaient l'expression de son visage. Quand l'enfant eut épuisé les quelques gouttes de lait qu'elle pouvait lui donner, il renversa la tête, et s'assoupit.

— Vous êtes si lasse, dit Véronique ; voulez-vous me le rendre ?

La mère prit le petit, et le souleva un peu. Son regard suivit la tête rose abandonnée qui montait ; il rencontra celui de la jeune fille, et na se détourna pas. Les deux femmes avaient entre elles l'enfant qui les unissait. Véronique sentit que le moment était unique sans doute, pour être entendue.

— N'est-ce pas, madame, demanda-t-elle, n'est-ce pas que vous ne vous tuerez pas, à présent ?

La femme répondit seulement :

— J'ai faim.

C'était la promesse de vivre.

— Ma foi ! dit en arrière M. Audoin qui